



# Etude de détermination des volumes prélevables Bassin versant de l'Eyrieux

Rapport de phase 6 :  
Proposition de répartition des volumes entre les usages  
et proposition de périmètre d'organisme unique  
RSO-0211  
Version 2

2 janvier 2012



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIF ET CONTENU DU RAPPORT .....</b>	<b>5</b>
1.1	CONTEXTE .....	5
1.2	OBJECTIF ET PHASAGE GENERAL DE L'ETUDE .....	5
1.3	OBJECTIF DE LA PHASE 6 ET CONTENU DU RAPPORT .....	6
<b>2</b>	<b>PROPOSITION DE REPARTITION DES VOLUMES PRELEVABLES ENTRE USAGES ET PISTES DE SOLUTIONS POUR LES SCENARIOS DE GEL OU DE REDUCTION DES PRELEVEMENTS .....</b>	<b>7</b>
2.1	REPARTITION DES VOLUMES PRELEVABLES ENTRE USAGES .....	7
2.1.1	<i>Volumes prélevables sur la période d'étiage (juin-septembre).....</i>	<i>7</i>
2.1.2	<i>Volumes prélevables hors période d'étiage (octobre-mai) .....</i>	<i>8</i>
2.2	PISTES DE SOLUTIONS POUR LES SCENARIOS DE GEL OU DE REDUCTION DES PRELEVEMENTS SUR LA PERIODE D'ETIAGE (JUN-SEPTEMBRE) .....	8
2.2.1	<i>Distribution Publique .....</i>	<i>8</i>
2.2.2	<i>Industrie.....</i>	<i>11</i>
2.2.3	<i>Irrigation par prélèvement direct en rivière (pompage) .....</i>	<i>11</i>
2.2.4	<i>Indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la démarche volumes prélevables .....</i>	<i>14</i>
<b>3</b>	<b>PROPOSITION DE PERIMETRE DE COMPETENCE DE L'ORGANISME UNIQUE.....</b>	<b>15</b>
3.1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	15
3.2	PROPOSITION DE PERIMETRE .....	15
<b>4</b>	<b>PLAQUETTE DE COMMUNICATION.....</b>	<b>17</b>

## TABLEAUX

TABLEAU 1 : VOLUMES PRELEVABLES (EN MILLIERS DE M <sup>3</sup> ) EN PERIODE D'ETIAGE (JUN-SEPTEMBRE) SUR LES GRANDS SOUS BASSINS DE L'EYRIEUX ET LE MIALAN, L'EMBROYE ET LE TURZON, HORS PRELEVEMENTS DOMESTIQUES ET PRELEVEMENTS EN RETENUE .....	7
TABLEAU 2 : VOLUME PRELEVABLE POUR L'ENSEMBLE DES USAGES (EN MILLIERS DE M <sup>3</sup> ) HORS PERIODE D'ETIAGE SUR LES GRANDS SOUS BASSINS DE L'EYRIEUX ET SUR LES BASSINS DU MIALAN, DE L'EMBROYE ET DU TURZON.....	8
TABLEAU 3 : TENDANCES D'EVOLUTION DES BESOINS EN DISTRIBUTION PUBLIQUE – BASSIN VERSANT DE L'EYRIEUX.....	9
TABLEAU 4 : TENDANCES D'EVOLUTION DES BESOINS EN DISTRIBUTION PUBLIQUE – MIALAN, EMBROYE ET TURZON .....	10
TABLEAU 5 : TENDANCES D'EVOLUTION DES BESOINS POUR L'USAGE INDUSTRIE – HAUTE VALLEE DE L'EYRIEUX .....	11
TABLEAU 6 : SCENARIO D'EVOLUTION DE L'IRRIGATION POUR LE BASSIN DE L'EYRIEUX, D'APRES L'ETUDE « IRRIGATION DURABLE EN ARDECHE », CG07, 2009 .....	12
TABLEAU 7 : VOLUMES PRELEVES IMPACTANT L'HYDROLOGIE DE SURFACE ET VOLUMES PRELEVABLES A L'ETIAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'EYRIEUX (RAPPORT DE PHASE 5) .....	16

## ANNEXES

ANNEXE : PLAQUETTE DE COMMUNICATION

# 1 CONTEXTE, OBJECTIF ET CONTENU DU RAPPORT

## 1.1 Contexte

Ces dix dernières années ont fréquemment été appliquées en France des mesures de restriction de prélèvements d'eau en période estivale initialement prévues à titre exceptionnel (arrêtés sécheresse).

Afin de remédier à cette problématique, les politiques nationales et européennes promeuvent la gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants avec un objectif de mise en adéquation des besoins en eau avec les ressources. Le décret 2007-1381 du 24 septembre 2007 et la circulaire du 30 juin 2008 visent à « favoriser une gestion collective des ressources en eau sur un périmètre hydrologique et/ou hydrogéologique cohérent », qui est, dans le cadre de la présente étude les bassins versants de l'Eyrieux, de l'Embroye, du Turzon et du Mialan, avec notamment :

- Détermination des débits d'objectifs d'étiage (DOE) et des volumes prélevables maximum permettant de respecter le milieu aquatique tout en satisfaisant les besoins huit années sur dix en moyenne,
- Mise en place, sur les bassins versants où le déficit en ressource est particulièrement lié aux besoins pour l'agriculture, d'organismes uniques délivrant et répartissant les autorisations de prélèvement sur le périmètre concerné,
- Mise en adéquation des autorisations et des prélèvements avec les capacités du milieu au plus tard fin 2014 (volumes prélevables).

## 1.2 Objectif et phasage général de l'étude

L'objectif de l'étude est la détermination des volumes prélevables sur les bassins versants des quatre affluents du Rhône que sont l'Eyrieux (bassin versant de 853 km<sup>2</sup>), l'Embroye (25 km<sup>2</sup>), le Turzon (19 km<sup>2</sup>) et le Mialan (58 km<sup>2</sup>) à leurs exutoires mais également aux principaux points nodaux des bassins, calculés sur l'année mais aussi sur la période d'étiage.

L'étude comporte les phases suivantes :

- Phase 1 : caractérisation du bassin et recueil de données,
- Phase 2 : bilan des prélèvements et analyse de l'évolution,
- Phase 3 : quantification des ressources existantes,
- Phase 4 : détermination des débits biologiques,
- Phase 5 : détermination des volumes prélevables et des DOE,
- Phase 6 : proposition de répartition des volumes.

### 1.3 Objectif de la phase 6 et contenu du rapport

L'objectif de la phase 6 est le suivant :

- Proposition de répartition des volumes prélevables entre usages et pistes de solutions pour les scénarios de gel ou de réduction des prélèvements (chapitre 2),
- Proposition de périmètre de compétence de l'organisme unique (chapitre 3),
- Réalisation d'une plaquette de communication (chapitre 4).

## 2 PROPOSITION DE REPARTITION DES VOLUMES PRELEVABLES ENTRE USAGES ET PISTES DE SOLUTIONS POUR LES SCENARIOS DE GEL OU DE REDUCTION DES PRELEVEMENTS

### 2.1 Répartition des volumes prélevables entre usages

#### 2.1.1 Volumes prélevables sur la période d'été (juin-septembre)

Sur la période d'été, les volumes prélevables ont été définis en phase 5 par sous bassins versants à partir de scénarios de :

- Gel des prélèvements, c'est-à-dire maintien des prélèvements à leur niveau actuel,
- Réduction des prélèvements.

Ces scénarios concernent les prélèvements influençant l'hydrologie de surface (hors prélèvements en nappe profonde et importation d'eau depuis les autres bassins). Ils ont été proposés par usage et constituent donc une proposition de répartition des volumes prélevables entre usages. Le tableau suivant présente une synthèse par sous bassin du type de scénario retenu, et des volumes prélevables par usages (voir rapport de phase 5 pour davantage de détails).

Concernant l'axe Eyrieux réalimenté et dans le cadre du relèvement du débit réservé à l'aval du barrage, prévu à échéance 2014, de nouvelles modalités de gestion pourront être étudiées, en concertation avec tous les acteurs concernés. Le relèvement du débit réservé et un déstockage plus effectif de la réserve agricole sur la période d'été pourraient permettre d'envisager une augmentation des prélèvements à l'aval du barrage, tout en maintenant un débit suffisant pour le milieu.

Bassin	Scénario	Irrigation par prélèvement direct en rivière (pompage)	Distribution Publique	Industrie	Total
Haute vallée	Gel	0	327	176	503
Moyenne vallée	Gel	88	192	0	280
Basse vallée	Scénario 1 de réduction (sauf Eyrieux réalimenté : gel)	85	55	0	140
Basse vallée	Scénario 2 de réduction (sauf Eyrieux réalimenté : gel)	83	55	0	138
Dunière	Scénario 1 de réduction	30	42	0	72
Dunière	Scénario 2 de réduction	0	42	0	42
Mialan	Réduction	0	155	0	155
Embroye	Réduction	0	56	0	56
Turzon	Gel	0	0	0	0

Tableau 1 : Volumes prélevables (en milliers de m<sup>3</sup>) en période d'été (juin-septembre) sur les grands sous bassins de l'Eyrieux et le Mialan, l'Embroye et le Turzon, hors prélèvements domestiques et prélèvements en retenue

### 2.1.2 Volumes prélevables hors période d'étiage (octobre-mai)

Hors période d'étiage, la phase 5 a permis de mettre en évidence que les ressources étaient suffisantes pour satisfaire les besoins du milieu et permettre une augmentation des prélèvements.

Le tableau suivant présente une synthèse des volumes prélevables pour l'ensemble des usages et des volumes prélevés et volumes utiles des retenues (pour plus de détails, se reporter au rapport de phase 5).

Bassin versant	Volume prélevable	Volumes prélevés et volumes utiles des retenues et barrages
Haute vallée de l'Eyrieux	10 000	2 586
Moyenne vallée de l'Eyrieux	40 000	613
Basse vallée	35 000	263
Dunière	1 400	720
Mialan	1 200	331
Embroye	557	281
Turzon	448	4

*Tableau 2 : Volume prélevable pour l'ensemble des usages (en milliers de m<sup>3</sup>) hors période d'étiage sur les grands sous bassins de l'Eyrieux et sur les bassins du Mialan, de l'Embroye et du Turzon*

A ce stade, il ne paraît pas opportun de contraindre les possibilités d'augmentation des prélèvements par usage hors période d'étiage.

## 2.2 Pistes de solutions pour les scénarios de gel ou de réduction des prélèvements sur la période d'étiage (juin-septembre)

Les paragraphes suivant présentent des pistes de solutions pour la mise en œuvre des scénarios de gel ou de réduction des prélèvements sur la période d'étiage pour les usages concernés : Distribution Publique, industrie et irrigation par prélèvement direct en rivière (pompage).

### 2.2.1 Distribution Publique

#### *Compatibilité des scénarios de gel ou de réduction de prélèvements avec les projections de consommation*

Lors de la phase 2, deux grandes hypothèses ont permis d'estimer les besoins à l'horizon 2020 :

- **hypothèse 1 :** Evolution des prélèvements en eau potable en fonction des projections d'évolution de la population. (Cf. annexe 9 phase 2 - Population, Tourisme et Saisonnalité). Dans ce scénario, le besoin lié à l'activité touristique rentre dans les hypothèses de calcul, mais reste constant pour le futur.
- **hypothèse 2 :** Evolution des prélèvements en eau potable en fonction de la tendance actuelle des prélèvements. L'évolution des prélèvements est parfois moins rapide, voire inversée par rapport à la tendance d'évolution des populations.



C'est notamment le cas lorsque dans un secteur des efforts sont faits pour l'amélioration du réseau AEP. Il s'agit ici de considérer la tendance à la croissance ou à la décroissance, avec un taux fixé à 1% par an.

Le tableau suivant compare les tendances d'évolution des besoins futurs en eau potable avec les scénarios de gestion établis pour chaque secteur.

Bassin versant	Scénario de gestion	hypothèse 1	hypothèse 2	Compatibilité
Haute vallée de l'Eyrieux	Gel	4%	12%	Nécessité d'augmenter les importations (Lignon) ou d'améliorer la qualité des réseaux.
Moyenne vallée de l'Eyrieux	Gel	4%	-12%	Besoin faible en eau d'importation dans l'hypothèse 1 (pas d'importation actuellement – extension depuis commune Vernoux ?)
Basse vallée de l'Eyrieux	Réduction	24%	12%	Non respect de la réduction.
Dunière	Réduction	6%	12%	Besoin d'augmenter les importations (Rhône).

Tableau 3 : Tendances d'évolution des besoins en Distribution Publique – Bassin versant de l'Eyrieux

Sur le bassin versant de l'Eyrieux, les tendances sont globalement à l'augmentation des besoins.

En Haute vallée, l'hypothèse 1 prévoit une faible augmentation du besoin en eau de consommation. En parallèle, l'hypothèse 2 traduit la tendance actuelle de la production et prévoit une plus forte augmentation du besoin. Le respect du scénario de Gel pourra être réalisé soit en augmentant les importations (depuis le Lignon), soit en améliorant la qualité des réseaux d'eau potable.

En Moyenne vallée, l'hypothèse 2 témoigne d'efforts réalisés sur les infrastructures AEP, alors que l'hypothèse 1 prend en compte une possible augmentation de la population dans le futur. Dans le cadre de l'hypothèse 1, des ressources extérieures doivent être trouvées pour pallier l'augmentation du besoin. Aucune infrastructure d'importation d'eau n'existe actuellement. La seule possibilité serait une extension des réseaux d'importation alimentant actuellement la commune de Vernoux.

En Basse vallée, les tendances sont clairement à l'augmentation des besoins en eau, du fait de l'augmentation de la population. Cette augmentation du besoin devra être satisfaite à partir de la ressource Rhône.

Sur le bassin versant de la Dunière, les tendances montrent une augmentation des besoins. Celle-ci pourra être satisfaite en augmentant les importations depuis le syndicat de Saint-Peray et ses ressources sur le Rhône.

Dans le secteur Mialan, Embroye, Turzon, malgré une baisse des besoins en production (hypothèse 2), on prévoit une augmentation de la demande (hypothèse 1). Des ressources extérieures pourront être sollicitées (prélèvements sur le Rhône).

Bassin versant	Scénario de gestion	hypothèse 1	hypothèse 2	Compatibilité
Mialan	Réduction	8%	-12%	Non respect avec l'hypothèse 1 Nécessité de ressources extérieures (prélèvements sur le Rhône)
Embroye	Réduction	8%	-12%	
Turzon	Gel	8%	-12%	

Tableau 4 : Tendances d'évolution des besoins en Distribution Publique – Mialan, Embroye et Turzon

### ***Pistes de solution pour les scénarios de gel ou de réduction des prélèvements***

Les réductions de prélèvements sont réalisées par recherche d'amélioration des rendements des réseaux, avec un objectif de rendement primaire de 75%, à consommation finale égale.

Les objectifs d'amélioration des rendements s'appliquent à toutes les collectivités des sous bassins avec scénarios de réduction des prélèvements, ainsi que sur les sous bassins avec scénarios de gel des prélèvements et projection à la hausse des besoins. Ces améliorations passent par la réalisation d'un schéma directeur et d'une mise aux normes (compteur ressource, sectorisation) de toutes les collectivités (voir également le rapport de phase 2 pour davantage de détails).

A ce stade, la connaissance des réseaux des collectivités dans le cadre de cette étude est insuffisante pour préciser les collectivités où l'effort doit être porté prioritairement.

Ces démarches seront favorisées par un contexte législatif stimulant l'amélioration des rendements de réseau. L'un des objectifs du chapitre « eau » de la loi Grenelle 2 est en effet d'« inciter les collectivités à réaliser un inventaire de leur réseau de distribution d'eau, évaluer les fuites des réseaux et leur rendement et mettre en œuvre, le cas échéant, des travaux de réparation ». En termes d'obligations pour les collectivités locales, les deux lois Grenelle vont dans le sens d'une généralisation de la détection et la réparation des fuites sur les réseaux (Loi Grenelle I article 27 alinéa 5 ; Loi Grenelle II article 58). Lorsque le taux de perte dépasse un taux fixé par décret, selon les caractéristiques du service et de la ressource, les communes établissent un plan d'actions comprenant, s'il y a lieu, un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau.

Parallèlement à cet objectif d'amélioration des rendements, des campagnes de sensibilisation des usagers des réseaux de distribution publique à la rareté de la ressource peuvent être entreprises afin d'inciter aux économies d'eau sur la période d'étiage (voir également le rapport de phase 2 pour davantage de détails).

## 2.2.2 Industrie

### *Compatibilité des scénarios de gel ou de réduction de prélèvements avec les projections de consommation*

Des prélèvements industriels impactant l'hydrologie de surface (rivière, puits ou source) sont identifiés uniquement en Haute Vallée de l'Eyrieux.

En phase 2, des scénarios d'évolution des besoins industriels ont été établis, à partir des tendances d'évolution des prélèvements ou des valeurs historiques de prélèvement sur la période étudiée. Le tableau suivant permet de comparer les scénarios de gestion du bassin versant avec les tendances établies.

Sous bassin versant	Scénario de gestion	Entreprise	Prélèvements actuels annuels (x 1000 m <sup>3</sup> /an)	Perspective d'évolution	
				Hypothèse haute	Hypothèse basse
Haute vallée de l'Eyrieux	Gel	CHOMARAT ET FRERES	474	+25%	-25%
		SOCIETE D'EXPLOITATION DES SOURCES D'ARCENS	40	+24%	-11%
		TEYSSIER SALAISON	15	+63%	+33%

Tableau 5 : Tendances d'évolution des besoins pour l'usage industrie – Haute Vallée de l'Eyrieux

La **société Chomarat** est la plus grosse consommatrice d'eau. Les infrastructures de l'entreprise ont fondamentalement été modifiées ces dernières années, afin d'améliorer le système de production et notamment la consommation d'eau. Il est probable que le **scénario de « Gel »** ne sera pas une contrainte pour cette entreprise.

La **société d'exploitation des sources d'Arcens** n'est pas une consommatrice d'eau régulière. Le process de lavage a été amélioré, permettant des économies d'eau. Cependant l'activité pourrait augmenter dans les années à venir. Le gel des prélèvements pourrait ainsi être une contrainte pour cette entreprise.

La **société Teyssier Salaison** montre une tendance à l'augmentation des besoins en eau liés à une activité en croissance depuis plusieurs années. Malgré un **prélèvement faible** comparé aux autres usages, le gel des prélèvements pourrait ainsi être une contrainte pour cette entreprise.

### *Pistes de solution pour les scénarios de gel ou de réduction des prélèvements*

Pour les entreprises Arcens et Teyssier ; une solution à envisager pourrait être le stockage de la ressource hors période d'étiage pour les besoins à l'étiage ou l'utilisation du réseau de distribution publique si une interconnexion de réseau est réalisée.

## 2.2.3 Irrigation par prélèvement direct en rivière (pompage)

### *Compatibilité des scénarios de gel ou de réduction des prélèvements avec les projections des besoins et marges de manœuvre pour la réduction des besoins*

Scénarios d'évolution des besoins pour l'irrigation (cf rapport de phase 2)

L'étude « Irrigation durable en Ardèche » du Conseil Général de l'Ardèche, 2009, met en évidence les tendances suivantes :

- La pression foncière, notamment dans la vallée de l'Eyrieux, s'exerce au détriment de l'agriculture,
- La récession actuelle de l'arboriculture devrait se poursuivre mais pourrait s'atténuer car le bassin est une zone de production de proximité intéressante,
- Le maraîchage devrait se développer, notamment sur les circuits courts,
- Une légère augmentation des surfaces liées à l'élevage (maïs, céréales, ...) est prévue,
- L'agriculture biologique peut se développer pour satisfaire la demande en fruits et légumes et en produits transformés de qualité,
- L'irrigation est indispensable pour la production fourragère et de fruit, qui apparaissent comme les seules filières capables de valoriser le territoire. Les prélèvements en eau devraient se stabiliser.

Les scénarios d'évolution de l'agriculture irriguée retenus dans le document « Irrigation durable en Ardèche » du Conseil Général de l'Ardèche sont les suivants :

Bassin	Scénario	Moyens à mettre en œuvre
Eyrieux soutenu	Maintien ou augmentation des volumes prélevés pour l'irrigation	Optimisation des lâchers pour l'irrigation Soutien aux filières en place et développement de nouvelles filières
Dunière	Réduction des volumes prélevés et recherche de substitution (ou maintien des volumes prélevés, selon les résultats de l'étude volumes prélevables)	Remplacement des derniers pompages en rivière par des retenues <sup>1</sup> Incitation aux techniques économes et aux cultures sèches Sécurisation de l'alimentation fourragère par des voies économes d'eau
Eyrieux non soutenu et autres affluents	Maintien des volumes prélevés et recherche de ressource de substitution aux pompages en rivière	Création de nouvelles retenues collinaires <sup>8</sup> Incitation aux techniques économes et aux cultures sèches Respect des sources et des zones humides

Tableau 6 : Scénario d'évolution de l'irrigation pour le bassin de l'Eyrieux, d'après l'étude « Irrigation Durable en Ardèche », CG07, 2009

Les scénarios de gel ou de réduction des prélèvements directs par pompage proposés dans la présente étude sont compatibles avec les tendances d'évolution des besoins et les

<sup>1</sup> Cette proposition du scénario de l'étude du Conseil Général reste soumise à réserve. Voir paragraphe 6.1.1

scénarios proposés dans l'étude « irrigation durable en Ardèche » du Conseil Général de 2009.

### Marges de manœuvre pour la réduction des besoins (cf rapport de phase 2)

La phase 2 a mis en évidence que l'irrigation sur le bassin de l'Eyrieux était sous optimale : les prélèvements actuels sont inférieurs aux besoins théoriques des plantes.

Des marges de manœuvre générales de réduction des besoins pour l'irrigation sont proposées par l'INRA au niveau national et rappelées dans le rapport de phase 2 (utilisation du goutte à goutte, choix des assolements, etc). La Chambre d'Agriculture indique qu'elles sont généralement peu adaptées aux spécificités du bassin versant. Les marges de manœuvre existantes pourraient surtout permettre d'optimiser l'irrigation pour un volume prélevé donné, sans toutefois permettre d'envisager a priori facilement une réduction des prélèvements.

### *Possibilités de substitution des prélèvements directs (par pompage en rivière) par création d'ouvrages neufs*

Ce paragraphe s'applique aux bassins de la Dunière et la Basse Vallée de l'Eyrieux (hors axe Eyrieux réalimenté), sur lesquels des suppressions de pompages directs en rivière sont prévues dans les scénarios de réduction des prélèvements.

Une substitution de prélèvements directs par pompage en période d'irrigation par des retenues collinaires de stockage semble envisageable au regard des volumes prélevables calculés hors période d'étiage, sous réserve d'obtention des autorisations réglementaires nécessaires à la création de ces ouvrages (autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques notamment).

Les projets doivent en particulier préserver la continuité écologique des cours d'eau et les zones humides en lit majeur. Les autres contraintes pour l'implantation des projets sont liées aux zones inondables et à la présence des zones de culture.

Actuellement, la DDT et la Chambre d'Agriculture n'ont pas connaissance de projets de substitution sur le bassin versant de l'Eyrieux.

A l'avenir, le Plan national d'adaptation de la gestion de l'eau – Soutiens à la création de retenues d'eau et à l'adaptation des cultures devrait permettre de faciliter la réalisation de projets de retenues neuves. Le paragraphe suivant donne des précisions sur ce plan (d'après un communiqué du Ministère du Développement Durable du 17 novembre 2011) :

« **Le premier volet du plan concerne la création des retenues** : son objectif est de mieux assurer l'équilibre entre les besoins de l'irrigation et les ressources disponibles. Il s'agit de soutenir la construction de retenues d'eau supplémentaires, dès lors qu'elles ne conduisent pas à une remise en cause des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau.

Ce volet prévoit en particulier :

- des modifications législatives et réglementaires dont la publication est prévue pour le premier trimestre 2012 et qui favoriseront l'émergence et la réalisation de projets de retenues,
- des aides financières de l'Union européenne et des agences de l'eau, à hauteur respectivement de 15 et 75 millions d'euros, qui permettront d'engager dans les

cinq ans la création d'une capacité de stockage supplémentaire de l'ordre de 40 millions de m<sup>3</sup>.

**Le second volet du plan vise à favoriser une meilleure utilisation de l'eau.** Cet objectif passe par la réduction des volumes d'eau prélevés sur 14 000 hectares, en implantant des cultures plus économes en eau (soja par exemple pour développer la production de protéines végétales, à la place du maïs).

A cet effet, un montant d'aides européennes et nationales de 27 millions d'euros sera mobilisé sur le programme européen de développement rural et un appel à projet est lancé auprès d'opérateurs économiques pour mettre en œuvre ces mesures.

Des actions visant à améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation seront également soutenues et l'effort de recherche sur la diversification des cultures pour l'économie d'eau sera poursuivi. »

### *Substitution par réutilisation de retenues inutilisées*

Ce paragraphe s'applique aux bassins de la Dunière et la Basse Vallée de l'Eyrieux (hors axe Eyrieux réalimenté), sur lesquels des suppressions de pompages directs en rivière sont prévues dans les scénarios de réduction des prélèvements.

La faisabilité de la réutilisation de retenues existantes actuellement inutilisées pourra être étudiée, même si elle n'est pas acquise d'après la DDT et la Chambre d'Agriculture (opposition éventuelle des propriétaires des ouvrages<sup>2</sup>, distance ou dénivelé contraignant entre le stockage et les zones d'irrigation, etc...).

## **2.2.4 Indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la démarche volumes prélevables**

### *Le suivi des débits aux points stratégiques et points complémentaires*

Les débits d'étiage sont un indicateur intéressant pour l'évaluation de la qualité du milieu aquatique à l'aval des secteurs de prélèvements.

Toutefois, le respect du DOE (=QMNA5 avec scénario) ne suffit pas pour vérifier le respect des volumes prélevables.

L'évolution des valeurs de QMNA5 pourra être étudiée, mais l'influence anthropique de l'évolution sera difficilement interprétable sans modélisation : le facteur climatique reste a priori la variable explicative principale de cette évolution.

### *La vérification saisonnière des volumes prélevés*

Le contrôle principal du dispositif doit reposer sur la vérification que les volumes effectivement prélevés à l'étiage sont inférieurs aux volumes prélevables par sous bassin, sur la base de relevés de compteurs de prélèvements (et d'estimation par ratios unitaires annuels en m<sup>3</sup>/ha sur les surfaces irriguées sans compteur).

---

<sup>2</sup> A noter toutefois que les obligations relatives à la réglementation environnementale (débits réservés, continuité écologique, etc) d'une part et d'autre part sur la sécurité des ouvrages hydrauliques peuvent engendrer des coûts importants (études et si nécessaire travaux de mise en conformité) pour des ouvrages sans usage ou à usage récréatif.

## 3 PROPOSITION DE PERIMETRE DE COMPETENCE DE L'ORGANISME UNIQUE

### 3.1 Contexte réglementaire

L'organisme unique est chargé de la gestion collective des prélèvements pour l'irrigation sur les bassins où le déficit quantitatif à l'étiage est principalement dû aux prélèvements agricoles.

La réglementation de l'organisme unique comprend notamment :

- Le volet gestion quantitative de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, modifiant notamment l'article L211-3 6 du code de l'environnement, dont la version actuelle est la suivante :

« [L'autorité administrative peut] 6° Délimiter des périmètres à l'intérieur desquels les autorisations de prélèvement d'eau pour l'irrigation sont délivrées à un organisme unique pour le compte de l'ensemble des préleveurs irrigants. Dans les zones de répartition des eaux, l'autorité administrative peut constituer d'office cet organisme. L'organisme unique peut faire participer les préleveurs irrigants dans son périmètre et, le cas échéant, d'autres contributeurs volontaires aux dépenses liées à cette mission. Les critères et les modalités générales de mise en œuvre de cette participation sont fixés par décret en Conseil d'Etat ; »

- Le Décret n°2007-1381 du 24 septembre 2007 relatif à l'organisme unique chargé de la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation et modifiant le code de l'environnement (articles du code de l'environnement R211-11 à 117 et R214-31-1 à 5)
- La Circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation.

Le périmètre de l'organisme unique est délimité par arrêté préfectoral, suite à la proposition du candidat Organisme unique, et l'avis du Conseil Général, des Chambres d'Agriculture et de l'Agence de l'Eau (ainsi que de la commission locale de l'eau si le périmètre est situé dans le champ d'application d'un SAGE approuvé) (article R211-113).

En zone de répartition des eaux, le préfet peut désigner d'office un organisme unique de gestion collective sur le périmètre qu'il détermine (article R211-113 II).

### 3.2 Proposition de périmètre

Les bassins versants de l'Eyrieux, du Mialan, de l'Embroye et du Turzon n'étant pas en zone de répartition des eaux, le préfet ne peut pas désigner d'office un organisme unique de gestion collective.

La comparaison des volumes prélevés et prélevables à l'étiage par usage est rappelée dans le tableau suivant pour le bassin de l'Eyrieux (les bassins Mialan, Embroye et Turzon n'ayant pas de prélèvements directs en rivière par pompage pour l'irrigation) :

Bassin	Irrigation par pompage en rivière		Distribution publique		Industrie	
	Prélevé	Prélevable	Prélevé	Prélevable	Prélevé	Prélevable
Haute vallée	0	0	326	326	176	176
Moyenne vallée	88	88	192	192	0	0
Basse Vallée	88	85 (sc1) 83 (sc2)	54	49	0	0
Dunière	59	30 (sc1) 0 (sc2)	45	42	0	0

*Tableau 7 : Volumes prélevés impactant l'hydrologie de surface et volumes prélevables à l'étiage sur le bassin versant de l'Eyrieux (rapport de phase 5)*

Il en résulte que le bassin versant de la Dunière correspond à un bassin versant en déficit quantitatif résultant principalement des prélèvements agricoles, sur lequel un organisme unique serait pertinent<sup>3</sup>.

Par ailleurs, une gestion collective des prélèvements sur l'axe Eyrieux réalimenté serait utile, dans le cadre du scénario de gel de ces prélèvements<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Cette conclusion semble faire débat (cf comité de pilotage du 29-11-11), au moins pour la solution à mettre en œuvre sur ce bassin. La Chambre d'Agriculture s'étonne de la proposition d'organisme unique sur le bassin versant de la Dunière où seuls 3 pompages en rivière seraient connus pour un volume connu par la Chambre inférieur à la moitié du volume annuel estimé dans la présente étude. A contrario la Fédération de Pêche et le Syndicat Eyrieux Clair confirment que la Dunière est un bassin fortement anthropisé avec des étiages sévères et de réels enjeux de gestion quantitative sur lequel des actions prioritaires doivent être menées.

<sup>4</sup> Ce point de vue est partagé par la Chambre d'Agriculture qui a déjà contacté le SDEA (Maître d'ouvrage du barrage du Cheylard) pour proposer l'organisation d'une gestion collective de la réserve agricole de la retenue.

















